

# **FCP UNIVERS AMBITION PLUS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

### ***Introduction***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 184 203 dinars et un bénéfice net de la période de 23 512 dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, a connu plusieurs dépassements. Cette situation a été régularisée le 31/05/2016.
- ✓ Le ratio de liquidité et quasi liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif total représente 20,55% au 31/12/2016.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## BILAN

arrêté au 31 décembre 2016

(unité : en Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>		
Actions et droits rattachés		146 347,236	142 325,360
Titres OPCVM		0,000	0,000
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		37 855,378	35 918,503
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>			
Autres débiteurs		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>184 202,614</b>	<b>178 243,863</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	764,392	369,095
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	2 034,704	1 782,113
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 799,096</b>	<b>2 151,208</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>181 403,518</b>	<b>176 092,655</b>
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.7</b>	179 599,009	173 389,909
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>3.8</b>	<b>1 804,509</b>	<b>2 702,746</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,611	19,048
Sommes distribuables de l'exercice		1 803,898	2 683,698
<b>ACTIF NET</b>		<b>181 403,518</b>	<b>176 092,655</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>184 202,614</b>	<b>178 243,863</b>

## ETAT DE RESULTAT

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>6 760,940</b>	<b>11 253,400</b>
Revenus des actions		6 368,540	9 708,200
Revenus des titres OPCVM		392,400	1 545,200
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>1 125,876</b>	<b>749,494</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>7 886,816</b>	<b>12 002,894</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	<b>-3 255,202</b>	<b>-3 895,454</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 631,614</b>	<b>8 107,440</b>
<b>PR3- Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>3.6</b>	<b>-2 529,750</b>	<b>-2 314,786</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 101,864</b>	<b>5 792,654</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-297,966</b>	<b>-3 108,956</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.8</b>	<b>1 803,898</b>	<b>2 683,698</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		297,966	3 108,956
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 945,263	-28 736,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 809,523	6 534,386
Frais de négociation de titres		-1 344,887	-3 012,703
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>23 511,763</b>	<b>-19 422,110</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>23 511,763</b>	<b>19 422,110</b>
Résultat d'exploitation	2 101,864	5 792,654
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	20 945,263	-28 736,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 809,523	6 534,386
Frais de négociation de titres	-1 344,887	-3 012,703
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>	<b>-2 702,071</b>	<b>-3 038,696</b>
<b>AN3- Transactions sur le capital</b>	<b>-15 498,829</b>	<b>-55 554,477</b>
Souscriptions	<b>5 114,125</b>	<b>101 201,777</b>
- Capital	5 028,814	101 732,732
- Régularisation des sommes non distribuables	116,244	-491,587
- Régularisation des sommes distribuables	-30,933	-39,368
Rachats	<b>-20 612,954</b>	<b>-156 756,254</b>
- Capital	-20 045,168	-161 841,953
- Régularisation des sommes non distribuables	-401,574	6 455,835
- Régularisation des sommes distribuables	-267,097	-3 102,653
-Droits de sortie	100,885	1 732,517
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 310,863</b>	<b>-78 015,283</b>
<b>AN4- Actif net</b>		
En début de l'exercice	176 092,655	254 107,938
En fin de l'exercice	181 403,518	176 092,655
<b>AN5- Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	21 791	28 652
En fin de l'exercice	20 077	21 791
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>9,035</b>	<b>8,081</b>
<b>AN6- Taux de rendement</b>	<b>13,34%</b>	<b>-7,68%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**1. Présentation du Fond**

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de catégorie action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 07 janvier 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscriptions et de rachat ont été ouvertes au public le 12 février 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.1. Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.3. Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

## 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016** à **146 347,236** dinars et se détaille ainsi :

#### Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
ADWYA	1 125	7 298,877	7 065,000	3,84%
ATTIJARI BANK	500	14 500,000	13 508,500	7,33%
BEST LEASE AA	3 950	8 295,000	6 952,000	3,77%
BIAT	150	12 447,088	13 291,650	7,22%
BT	1 800	16 080,000	14 065,200	7,64%
EURO-CYCLES	350	14 280,000	14 316,050	7,77%
ONE TECH HOLDING	1 376	9 902,840	11 709,760	6,36%
SOMOCER	3 000	5 966,242	4 431,000	2,41%
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000	4 922,400	2,67%
SOTUVER	3 000	16 843,756	11 292,000	6,13%
TGH AA	1 000	1 100,000	531,000	0,29%
TPR	5 120	14 702,280	14 489,600	7,87%
UIB	930	13 138,000	17 017,140	9,24%
UNIMED	1 256	15 155,760	12 755,936	6,92%
<b>Total actions et droits rattachés</b>	<b>24 757</b>	<b>155 397,843</b>	<b>146 347,236</b>	<b>79,45%</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

<b>Entrée en Portefeuille</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
<b>Actions</b>		<b>102 361,170</b>
ADWYA	555	3 792,600
ATTIJARIBANK	700	20 300,000
BT	1 800	16 080,000
EURO-CYCLES	350	14 280,000
SAH	1 000	11 000,000
SOMOCER	4 000	7 050,530
TPR	5 120	14 702,280
UNIMED	1 256	15 155,760
<b>Titres OPCVM</b>		<b>33 047,595</b>
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	315	33 047,595
<b>Total</b>		<b>135 408,765</b>

Les sorties du portefeuille titres du 01<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi :

<b>Sortie de portefeuille</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
<b>Actions</b>	<b>19 540</b>	<b>118 993,857</b>	<b>120 732,330</b>	<b>1 738,473</b>
ATTIJARI BANK	950	19 946,629	27 520,000	7 573,371
BIAT	150	12 447,087	13 175,000	727,913
CARTHAGE CEMENT	11 677	34 359,412	17 375,500	-16 983,912
EURO-CYCLES	550	15 950,000	25 553,000	9 603,000
SAH	2 000	19 979,267	25 490,000	5 510,733
SOMOCER	2 053	4 183,958	3 130,030	-1 053,928
SOTUVER	2 160	12 127,504	8 488,800	-3 638,704
<b>Droits</b>		<b>423,140</b>	<b>435,080</b>	<b>11,940</b>
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700	307,800	17,100
UNIMED DA 76/509 26072016	86	132,440	127,280	-5,160
<b>Titres OPCVM</b>	<b>315</b>	<b>33047,595</b>	<b>33106,705</b>	<b>59,110</b>
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	315	33 047,595	33 106,705	59,110
<b>Total</b>		<b>152 464,592</b>	<b>154 274,115</b>	<b>1 809,523</b>

### 3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 760,940** dinars au **31 décembre 2016** contre **11 253,400** dinars au **31 décembre 2015** et se détaillent ainsi :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>	<b>du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	392,400	1 545,200
<b>Revenus des actions</b>	6 368,540	9708,200
<b>TOTAL</b>	<b>6 760,940</b>	<b>11 253,400</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2016** à **37 855,378** dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif
Avoirs en Banque	7 516,820	4,08%
Intérêts courus sur compte bancaire	256,024	0,14%
Placements à terme	30 000,000	16,29%
Intérêts courus sur placements à terme	82,534	0,04%
<b>Total des disponibilités</b>	<b>37 855,378</b>	<b>20,55%</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements à terme et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2016, s'élèvent à **1 125,876** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	231,121	274,053
Revenus des placements à terme	894,755	475,441
<b>TOTAL</b>	<b>1 125,876</b>	<b>749,494</b>

### 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2016** à **2 799,096** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>764,392</b>	<b>369,095</b>
Gestionnaire	180,630	175,996
Dépositaire	583,762	193,099
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>2 034,704</b>	<b>1 782,113</b>
Commissaire aux comptes	1 583,846	1 680,185
Etat Impôts et Taxes	26,320	87,010
Conseil du Marché Financier	15,309	14,918
publications diverses	409,229	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 799,096</b>	<b>2 151,208</b>

### 3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3 255,202</b>	<b>3 895,454</b>
Commissions de gestion	2 274,539	3 541,317
Commissions de dépôt	980,663	354,137
<b>Autres Charges</b>	<b>2 529,750</b>	<b>2 314,786</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 807,661	1 680,093
Redevances CMF sur les OPCVM	192,756	300,113
Etats Impôts et taxes	6,500	65,000
Frais de publications	382,749	226,980
Frais Bancaires	140,084	42,600
<b>TOTAL</b>	<b>5 784,952</b>	<b>6 210,240</b>

### 3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2016 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2015</b>		
<b>Montant</b>		173 389,909
Nombre de parts		21 791
Nombre de porteurs de parts		51
<b>Souscriptions réalisées</b>		
<b>Montant</b>		<b>5 145,058</b>
Régularisation des sommes non distribuables		116,244
Nombre de titres émis		574
Nombre de porteurs de parts nouveaux		0
<b>Rachats effectués</b>		
<b>Montant</b>		<b>-20 446,742</b>
Régularisation des sommes non distribuables		-20 045,168
Nombre de titres rachetés		-401,574
Nombre de porteurs de parts sortants		-2 288
		-7
<b>Capital au 31/12/2016</b>		
<b>Montant</b>		<b>179 599,009</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		158 373,555
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		1 809,523
Frais de négociation de titres		20 945,263
Régularisation des sommes non distribuables		-1 344,887
Droit de sortie		-285,330
Modification comptable		100,885
Nombre de parts		0,000
Nombre de porteurs de parts		20 077
		44

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2016	31/12/2015
Résultats d'exploitation	2 101,864	5 792,654
Régularisations de l'exercice	-297,966	-3 108,956
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1 803,898</b>	<b>2 683,698</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,611	19,048
<b>Sommes distribuables</b>	<b>1 804,509</b>	<b>2 702,746</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2016	2015	2014	2013
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>0,393</b>	<b>0,551</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>
Charges de gestion des placements	-0,162	-0,179	-0,093	-0,083
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,231</b>	<b>0,372</b>	<b>0,160</b>	<b>0,132</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,126	-0,106	-0,073	-0,072
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,105</b>	<b>0,266</b>	<b>0,087</b>	<b>0,059</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,015	-0,143	0,021	-0,018
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,090</b>	<b>0,123</b>	<b>0,107</b>	<b>0,042</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,043	-1,319	0,730	-0,896
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,090	0,300	-0,735	-0,007
Frais de négociation de titres	-0,067	-0,138	-0,020	-0,046
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1,066	-1,157	-0,025	-0,949
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1,171</b>	<b>-0,891</b>	<b>0,062</b>	<b>-0,890</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,005	0,080	0,009	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	1,071	-1,078	-0,016	-0,944
Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	0,274	0,023	-0,302
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,057</b>	<b>-0,804</b>	<b>0,007</b>	<b>-1,246</b>
Distribution de dividendes	0,124	0,107	0,041	0,000
<b>VL</b>	<b>9,035</b>	<b>8,081</b>	<b>8,869</b>	<b>8,795</b>

<b>Ratios de Gestion des Placements</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,694%	1,298%	1,298%	1,149%
Autres Charges / Actif net moyen*	1,316%	0,771%	1,024%	1,001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	0,939%	0,894%	1,500%	0,574%

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

#### **4.2. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

La SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

#### **4.3. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

#### **4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2016 sont de 1 807,661 dinars TTC.

#### **4.5. Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant

#### **4.6. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

#### **4.7 Frais de publication :**

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel.